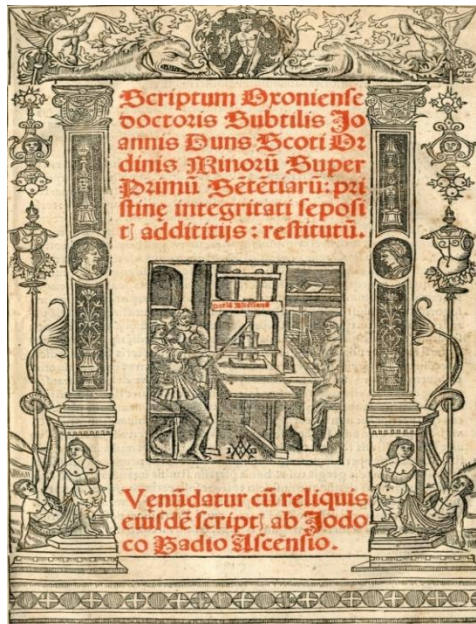


LES INCUNABLES

*Revue congolaise des sciences de l'information
et de la communication*



LES INCUNABLES

*Revue congolaise des sciences de l'information
et de la communication*

ISSN 2414-4290

N°04 - décembre 2019

LES INCUNABLES

Revue congolaise des sciences de l'information et de la communication

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Parcours Des Sciences et Techniques de la Communication

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Directeur de publication :

Jean-Félix MAKOSSO, Maître de conférences, CAMES

Rédacteur en chef :

Dr François BIYELE, Maître-Assistant, CAMES

Comité scientifique :

Abolou Camille Roger, Université Bouake, Nguimbi Marcel, Université Marien Ngouabi, Kiyindou Alain, Université Bordeaux Montaigne, Damome Etienne, Université Bordeaux Montaigne, N'goran Poame Léa, Université Bouake, Chaudiron Stephane, Université Lille 3, Nanga Adjaffi Angéline, Université Houphouet Boigny, Coutant Alexandre, Université Besançon, Mombo Alain Michel, Université Marien Ngouabi, Tsokini Dieudonné, Université Marien Ngouabi, Nsonssissa Auguste, Université Marien Ngouabi, Ntetani Lucien, ESG Paris, Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Ngamoundsika Edouard, Université Marien Ngouabi, Toa Agnini Jules, Université Houphouet Boigny, Gakosso Jean-Claude, Université Marien Ngouabi, Miyouna Ludovic Robert, Université Marien Ngouabi, Boudimbu Bienvenu, Université Marien Ngouabi.

Comité de lecture :

Theodora Milly, Georges Madiba, Kouango Elie Roger, Ossombo Yombo Remy, Nganga Elie Sosthène, Moussavou Ferdinand, Locko Arsene, Ismael de Broux Koffi, Jean-Baptiste Boulingui, Thomas Atenga.

Comité de rédaction :

Passi-Bibene, Biyéle François, Ngoma Benjamin, Bossoto Idriss Antonin, Boudimbu Bienvenu, Makosso Jean-Félix, Ndeke Jonas, Ngoma Seraphin, Ngatse Lili Stephanie, Dimix Nicole Laure Theodora, Locko Davy.

ISSN 2414-4290

Couverture : Photo Josse Bade 1519

Conception maquette et mise en pages : *Nkanakwono*

SOMMAIRE

BIBENE Passi

La régulation de la publicité en République du Congo 9

DJEBI Kahou Albert

Enjeux des médias sociaux dans le débat politique en Côte d'Ivoire :
une approche de la démocratie participative dans l'espace public nu-
mérique 25

GOHI LOU GOBOU Bien-Aimée

Stratégie de sensibilisation pour une éducation scolaire de la jeune
fille en Afrique Francophone subsaharienne : le cas de la commune
d'Abidjan en Côte D'Ivoire 41

LOUMBOUZI Didier Arcade / NKIE-MONGO Clèves Méfiance

Police brutality and new technologies in the United States of America
..... 57

NDEKE Jonas Charles

La logique d'exclusion dans le traitement de l'actualité de *Télé-Congo*
et *DRTV* à travers la provenance des sources d'images (Congo–Braz-
zaville) 69

VARIA

ANTSUE Jean Bruno

La représentation identitaire du métis dans l'œuvre romanesque de
Henri Lopes 85

BOKOTIABATO MOKOGNA Zéphirin

The world of conflicts in Chinua Achebe's *Arrow of God* 103

DIALLO Asséta

Description des anthroponymes individuels Peuls 121

DIOMANDE Saty Dorcas

Des écritures de la violence à l'écriture de la violence non-violente
dans l'œuvre de Nathalie Sarraute 139

EPOUNDA Mexan Serge

Distribution of characters in Chinua Achebe's *No longer at ease* 155

GANKAMA Laurent

Des perspectives émancipatoires de la discussion rationnelle et leur intérêt pour la femme 169

GO-DZO MAKAMBO Guelord

Les enjeux du superlatif dans le discours publicitaire des sociétés congolaises de téléphonie mobile MTN et AIRTEL 185

KADJA Sanhou Francis / BONY Yao Charles

L'interculturalité langagière dans l'espace urbain : l'exemple de *la route*, pièce théâtrale de Wole Soyinka 201

KOUASSI Konan Stanislas / TÉLÉ Zérégbé / KOFFI Hamanys Broux De Ismael

Enjeux et défis de la documentation des langues ivoiriennes 225

LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul

Marques de l'interlocuteur et valeurs interlocutoires dans des prises de parole d'apprenants 241

MATONGO NKOUKA Anicet Odilon

La théâtralité dans le couper-décaler congolais 257

N'CHO Rachel

La guerre des femmes de Zadi Bottey Zaourou : une guerre du genre dans le labyrinthe du repositionnement social pour l'égalité et le développement durable 285

N'DOULI Guy Blaise

Focalisation contrastive et variation de l'ordre des mots en kituba (h10b) et en civili (h12) 301

NDOUNIA Amen Krishna

Des états de conscience à la translation des formes de gouvernement : causes d'instabilité sociopolitique et le devenir d'une conscience citoyenne au Congo 321

NGANGA Elie Sosthène

Représentations de la féminité, sexualité et violences sexistes dans les sketches populaires de la République Démocratique du Congo 347

NIANGUI GOMA Lucien

Les Téké de Mfoa (NCUNA) des courtiers obligés dans la prise de possession territoriale du Congo-français par les européens (XVI^e-XIX^e siècles) 361

NOGBOU Ebisseli Hyacinthe

Crise identitaire en Afrique, une fabrique de l'Etat post colonial 391

NSOUKINA MAMBOUENI Andriana Riccy

Treizième femme dans *Moi, veuve de l'empire* de Sony LABOU TANSI 403

SABLE GNAHOUA Jean-Jacques

Religion and materialism in african drama : the case study of Wole Soyinka's *the trials of brother jero* 417

DES ETATS DE CONSCIENCE A LA TRANSLATION DES FORMES DE GOUVERNEMENT : CAUSES D'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE ET LE DEVENIR D'UNE CONSCIENCE CITOYENNE AU CONGO

Amen Krishna NDOUNIA

Université Marien NGOUABI, Congo

ndouniaak@yahoo.fr

Résumé : *M'appuyant sur la critique platonicienne des formes de gouvernement, je tenterai de montrer, par le biais de l'analogie et l'herméneutique, que, en tant qu'un art de gestion des affaires privées ou publiques, qui repose plus sur la connaissance que sur l'habileté, la gouvernance de l'Etat en Afrique, en général, et au Congo, en particulier, se trouve vicié, à la fois par la « conscience tribale » ou ethnique », et par la survivance du pacte colonial. Ces différents obstacles freinent l'élan vers la conscience nationale ou citoyenne, autrement dit vers la libération véritable ou la liberté. Ce que nous tenterons de comprendre, non seulement à travers la critique platonicienne des formes de gouvernement, mais aussi à partir de la relation que Platon établit entre la philosophie et la politique. Car, si la politique présuppose la bonne gouvernance et la justice sociale, mais la philosophie est le seul procédé éducatif à partir duquel l'homme peut réellement s'élever à la contemplation des Essences et intérioriser ce que c'est que le bonheur social. Pour ce faire, notre réflexion s'organise autour de trois moments : « De l'institution des tribus et de l'Etat colonial aux partis politiques au Congo » ; « De la conscience tribale comme fondement de l'acte de la gouvernance au Congo » et « De la démocratie et l'horizon de la citoyenneté au Congo ».*

Mots-clés : conscience tribale, conscience nationale, gouvernance de l'Etat, démocratie, philosophie.

Abstract : *Relying on Platonic criticism of forms of government, I will try to show, through analogy and hermeneutics, that, as an art of managing private or public affairs, which is based more on knowledge than on skill, the governance of the State in Africa, generally, and in the Congo, particularly, is vitiated by the "tribal consciousness" (or ethnic consciousness) and the survival of colonial pact. Those various obstacles brake the movement towards national or citizen consciousness, in other words towards true liberation or freedom. What we will try to understand, not only through Platonic criticism*

of forms of government, but also from the relationship that Plato establishes between philosophy and politics. In fact, if politics presupposes good governance and social justice, but philosophy is the only educational process from which man can truly rise to the contemplation of Essences and internalize the sense of social happiness. Thus, our thinking is organized around three moments : “From tribes institution and colonial state to political parties in Congo” ; “Tribal consciousness” as the basis for act of governance in Congo” and “Democracy and citizenship horizon in Congo”.

Keywords : *tribal consciousness, Citizen consciousness, state government, democracy, philosophy.*

Introduction

L’Afrique noire, en général, et la République du Congo, en particulier, comptent parmi les parties du monde où le sens de l’histoire repose plus sur des conjectures ou constructions spéculatives que sur des certitudes démontrées et établies une fois pour toutes.

En effet, c’est généralement à travers le prisme occidentaliste que les chercheurs, aussi sérieux paraissent-ils, tentent de comprendre le destin et la destinée de ce « monde embrouillé ». Car, non seulement la traite négrière y a marqué son passage depuis bien des siècles, mais la colonisation l’a encore bien pétrifié récemment, et c’est à partir et à travers cette pétrification coloniale que le chercheur africain se cherche sans cesse et tente de dépister une passerelle vers l’humanité, son humanité, vers la liberté, sa liberté.

Or, l’affirmation de son humanité et de sa liberté passe par le dénouement des fils inextricables de la « camisole de force », cousue de son double passé ancestral et colonial, dans laquelle l’Afrique, en général, et la République du Congo, en particulier, se débattent sans cesse, telle une mouche prise dans une toile d’araignée.

En effet, le premier fil de cette camisole de force est la « conscience tribale » qui écume les régimes de gouvernement africains et qui freine l’élan vers l’édification d’une « conscience nationale » ou « citoyenne ». Le deuxième fil est cette espèce d’incapacité dans laquelle se trouvent les peuples africains, en général, et les gouvernants, en particulier, à s’adapter, adopter et assumer le double héritage colonial, à savoir l’Etat, en tant qu’organisation sociopolitique plus ou moins bien structurée, quoique pour les intérêts du colonisateur, et son administration ou son mode de gestion, c’est-à-dire la gouvernance de cet Etat. Le troisième fil de cette camisole de force est la survivance de la colonisation comme une espèce de l’Hydre de Lerne à plusieurs têtes qui, refusant sa mort sur le continent africain, exige une épée magique

capable de trancher sa « tête immortelle », pour le pousser dans les calendes de l'histoire.

La complexité de cette réflexion nous amène à formuler notre thématique comme suit : « Des états de conscience à la translation des formes de gouvernement : causes d'instabilité sociopolitique et le devenir d'une conscience citoyenne au Congo ». Nous voudrions ainsi relever, d'une part, l'évidence de la « conscience tribale » au centre de la gouvernance des Etats africains, en général, et du Congo, en particulier ; et ce, contrairement à l'analyse de Charles Zacharie Bowao – dont pourtant nous partageons certains points de vue – pour qui le tribalisme a été déjà dépassé depuis l'époque précoloniale des chefferies et royaumes (2014, p.22-23), et à Pamphile Biyoghé (2016, 29-33) qui voit dans l'« idéologie ethnique » un « argument fallacieux » et « un préjugé historique de l'anthropologie coloniale », problématique qui exige d'être repensée. Et, mettant en parallèle ces trois formes de conscience sociopolitique que sont la « conscience tribale », la « conscience ethnique » et la « conscience nationale » ou « citoyenne » avec les trois principales formes de gouvernement chez Platon que sont la « monarchie », l'« aristocratie » et la « démocratie », nous tenterons de dépister à travers l'éducation philosophique chez Platon, quant au rapport qu'il établit entre la « philosophie » et la « politique », la trame du devenir historique à partir duquel on peut se frayer un chemin vers la liberté de conscience par la « contemplation des Essences divines » comme dispensatrices des vertus cardinales que sont la sagesse, la justice, la tempérance et le courage, grâce auxquelles tout gouvernant peut parvenir à établir la paix, la justice, le bonheur ou le bien-être social. Pour ce faire, sur la base de l'herméneutique d'un certain nombre de textes, nous organiserons notre réflexion en trois points : « De l'institution des tribus et de l'Etat colonial aux partis politiques au Congo », « De la conscience tribale comme fondement de l'acte de la gouvernance au Congo » et « De la démocratie et l'horizon de la citoyenneté ».

1. Des tribus et l'institution de l'Etat colonial aux partis politiques au Congo

De même que le devenir de l'être humain passe par plusieurs phases biologiques, tant dans sa vie intra-utérus que de la naissance à la mort, de même les sociétés humaines connaissent des mutations au cours de leur histoire. Ces mutations sociales peuvent être l'expression du processus naturel de la conscience humaine : puisque, poussé par l'impulsion naturelle de vouloir savoir, comme le dit Aristote (2014, 980a), l'homme met souvent en cause ses acquis, et c'est ainsi qu'il réalise de nouvelles expériences, sur le plan cognitif aussi bien qu'artistique ou technique. Mais ces mutations sociales sont souvent le résultat des « rencontres historiques » passives ou violentes entre des

groupes sociaux ou différents peuples, et, pour diverses raisons : économiques, culturelles, climatiques, etc. Mais, les mutations sociales les plus marquantes sont généralement la conséquence de rencontres historiques violentes, notamment de conquête d'espace ou de domination d'un peuple par un autre ; ce qui conduit nécessairement à une « lutte des consciences de soi opposées » comme dit Hegel (1987, p.157-159). Dès lors, sans courir le risque de déformer le sens de l'ouvrage de Samuel P. Huntington, on peut parler du « choc des civilisations » (1997).

Ce genre de rencontres historiques violentes débouche généralement sur trois éventualités majeures. Dans la première, un groupe l'emporte sur l'autre, le domine et le réduit en esclavage, lui imposant alors sa culture, sa « civilisation » ; et, bon gré, mal gré, le groupe dominé ne peut faire autrement que d'encaisser le coup : il accepte les nouveaux maîtres et adopte les « nouvelles divinités » ; ce faisant, il se détourne de ses « divinités ancestrales », et sa propre civilisation se trouve reléguée au second plan, et bientôt oubliée par sa jeunesse. La victoire de la Rome antique sur les « peuples barbares » ou celle du christianisme sur le paganisme en Occident en sont de plus amples illustrations historiques : les divinités païennes sont alors confondues ou abandonnées au profit des divinités chrétiennes (Benoist-Méchin, 1977, p.26-31).

Dans la deuxième éventualité, le groupe dominé se conforme à la « civilisation étrangère », mais il ne s'avoue pas vaincu. Certes, il subit l'oppression, mais n'abdique pas : il résiste par tous les moyens possibles. Il finit alors par s'engager dans une lutte à mort pour sa « reconnaissance » comme une « conscience de soi indépendante » ; car, pour lui, la culture de l'autre est une « religion du diable » dont il ne faudrait endosser la tunique. Et, peu importe le temps de la domination de l'autre ou de la résistance, il finit par reconquérir sa liberté et son indépendance. Il parvient alors à rétablir ses « divinités ancestrales », en reléguant au second plan la culture étrangère, comme un simple apport qui s'était entre temps infiltrée à sa culture. L'histoire ancienne mentionne, dans ce cas, la reprise du pouvoir en Egypte par le pharaon Ahmôsis I^{er}, fondateur de la XVIII^e Dynastie, qui parvient alors à mettre fin à la Deuxième période intermédiaire sous la domination des Hyksos (Wikidia.org). Aussi, la colonisation anglaise de l'Inde n'est jamais parvenue à ébranler les fondations de la culture hindoue consignée depuis des millénaires dans les « Upanishad » et les « Védas ».

Dans la troisième éventualité, le groupe dominé subit la domination du conquérant jusque dans sa culture et adopte les nouvelles mœurs, reléguant au second plan sa propre civilisation qui connaît alors une décadence fondamentale. Mais, ne s'avouant pas vaincu, il s'engage néanmoins dans une lutte à mort pour sa reconnaissance en tant que conscience de soi opposée. Au bout

du compte, aux prix de maints sacrifices et/ou à la suite des circonstances tissées par la « ruse de l'Histoire », ce groupe dominé accède à l'indépendance et acquiert son autonomie. Mais celle-ci pose encore problème : dans l'état de décadence où il se retrouve, ce groupe ou cette société manque de repères civilisationnels. Elle doit donc les reconstruire ou les réinventer. Telle est la situation dans laquelle se retrouvent presque tous les Etats africains.

La reconstitution de la « civilisation ancestrale » dans ces Etats s'avère complexe. Car, si, d'une part, les principes authentiques de ce passé font défaut, d'autre part, d'autant que « autre temps, autres mœurs ! », les problèmes de la génération naissante ne sont pas les mêmes que ceux de la génération mourante. En effet, la jeune génération est un univers d'ouverture au monde et aux prises avec la « mondialisation ». C'est à peine si elle se retourne vers son passé. Par contre, la civilisation ancienne était un « univers clos » : c'était l'âge des domaines fonciers, des chefferies claniques, des royaumes ethniques (tels les royaumes Kongo, Téké, Loango, etc...). Ce sont les territoires et les peuples de ces « mini-Etats » que les puissances colonisatrices de l'Europe ont conquis, vaincus et soumis.

En fait, victimes de la domination européenne, ces peuples ont d'abord subi la traite négrière du XV^e au XIX^e siècle, soit quatre siècles environ de déportation des millions d'hommes, et ensuite la colonisation, du XIX^e à la première moitié du XX^e siècle, soit un siècle environ de pillage de ressources naturelles et de travaux forcés aux conséquences incalculables.

Or, quoiqu'ayant accédé à l'indépendance, ces Etats ne se définissent comme tels qu'à partir de leur configuration historique et culturelle dessinée et dressée par les puissances coloniales européennes. Le territoire actuel de la République du Congo en est un cas de figure.

Cet Etat actuel du Congo serait à cheval sur les territoires des anciens royaumes Kongo, Loango et Teke. Et, quoique sous diverses dénominations ou appellations traditionnelles aux parlers confondus, sa population est composée à 70 % environ d'individus d'origine teke qui occupe près de 60 % du territoire.

Or, comme nous le démontrons dans un article : « Le français et le gangoulou : fonte et refonte d'un univers onomastique » (Ndounia A. K., 2013, p.139), de même que le terme « teke » n'a pas la même connotation à l'époque précoloniale que sous la colonisation française, de même ce vaste territoire, attribué à un certain roi Elo I^{er} dit Makoko, n'a jamais été du tout sous son contrôle. D'ailleurs, comme le dit Vansina (1973, p.396), dans les années 1880, quand Pierre Savorgnan de Brazza rencontre ce chef traditionnel, son territoire ne s'étendait pas au-delà de la rivière Nkéné ; au Nord, Ngia, le chef suprême des Gangoulou ne reconnaissait pas l'autorité de Makoko, mais le considérait comme un simple chef clanique parmi tant d'autres.

En fait, l'espace socio-politique traditionnel était celui des domaines fonciers claniques ; et ceux-ci étaient plus ou moins indépendants les uns des autres et cohabitaient les uns avec les autres, de façon pacifique que conflictuelle. En érigeant un chef clanique en « roi » de tous les Teke, avec lequel Savorgnan de Brazza aurait « signé » un traité le 10 septembre 1880, l'administration coloniale française justifie juridiquement son imposture d'occupation de ces terres africaines. Cette occupation de l'Afrique sera entérinée lors de la Conférence de Berlin, de novembre 1884 à février 1885, consacrant les règles du partage colonial de l'Afrique centrale. Aussi Dominique Ngoïe-Ngalla (2003, p.47) voit-il cette conférence internationale comme le « commencement du désordre des Etats d'Afrique centrale ». Ce « Royaume teke » fera alors partie, en 1903, d'un vaste territoire dénommé : « Moyen-Congo », une mosaïque de populations hétéroclites et aux mœurs divergentes... Voisin du Cameroun, du Gabon et de l'Oubangui-Chari, le Moyen-Congo sera intégré à l'Afrique Equatoriale Française (AEF) en 1910 ; et, après le référendum de septembre 1958, il sera proclamé : « République du Congo » en novembre 1958, pour devenir un Etat indépendant le 15 août 1960. Une constitution sera rédigée à cet effet, consacrant l'unité de cette « nation », ainsi que le stipulent, aussi bien son hymne : « La Congolaise », que sa devise : « Unité, Travail, Progrès ».

Toutefois, comme s'efforce de le démontrer Platon (1986, 543a-569d) à travers sa critique des formes de gouvernement, c'est dans l'âme et à partir d'elle ou de l'état de conscience des gouvernants et du peuple que peut se déduire la véritable constitution. Donc, aussi rationnel et juste que puisse paraître un texte de lois, il ne sera qu'un slogan ou « lettre morte », s'il n'incarne pas les aspirations profondes et le mode de vie des individus pour lesquels il est élaboré, d'une part, et si ces individus ne l'intériorisent et ne tiennent à tout prix à son application dans leur vie quotidienne, c'est-à-dire dans leur gestion des affaires, tant publiques que privées, d'autre part. Ce n'est ainsi qu'une constitution peut servir réellement d'acte fondamental d'organisation et de gouvernement ou de gestion d'un territoire et de son peuple.

Or, le territoire du Moyen-Congo, qui accède à l'indépendance sous la dénomination de « République du Congo », découle, non pas de la volonté générale de ces groupes de populations qui l'occupent, mais de la volonté des puissances colonisatrices européennes et de leur découpage arbitraire des frontières des mini-Etats traditionnels de l'Afrique centrale. Effectué selon les intérêts du colonisateur, ce découpage territorial l'a été donc en dehors de toutes considérations des réalités socio-politiques et culturelles de ces populations.

En effet, de diverses origines et mœurs différentes – sans être totalement divergentes –, ces populations ont tous été soumises par la baïonnette aux

travaux forcés, à l'esclavage, en vue de la production des biens matériels devant contribuer à la construction ou au développement socio-économique et culturel de la métropole.

Par conséquent, contre le même oppresseur et pour les mêmes causes partagées, ces peuples se sont vus obligés de coexister et de cohabiter, de se mobiliser et de se constituer pour une même lutte et un même but : la libération.

Or, entre temps, pour asseoir son autorité, l'administration coloniale a procédé par la discrimination de certains clans vis-à-vis des autres. Ainsi, certains notables ordinaires se sont vus octroyés un pouvoir et une autorité plus importante que celle que leur reconnaissait la tradition. De fait, l'ordre et l'équilibre sociopolitiques traditionnels se sont retrouvés bouleversés ou désorganisés sous la colonisation.

Cependant, l'« indépendance » de ces Etats coloniaux africains n'implique, ni le retour à l'ordre sociopolitique précolonial ou traditionnel, ni l'unité des diversités ou la fusion des « états de conscience » ou des « esprits de groupe ».

D'ailleurs, l'Etat postcolonial semble exacerber ces « divisions » que l'administration coloniale a su générer et juguler en son temps. Mais, l'Etat du Congo indépendant révèle désormais sa nature réelle et actuelle : un monstre bicéphale et multicolore, en tant qu'un « territoire français africanisé » et à l'intérieur duquel couve une multitude de tribus ou d'ethnies aux mœurs divergentes, condamnés à cohabiter.

En fait, prenant la langue comme critère discriminatoire, les linguistes notent une cinquantaine d'ethnies au Congo. Mais, considérant aussi d'autres critères tels que « le système de représentations, les croyances, les codes juridiques, les techniques du corps..., le territoire, les coutumes et les modes d'existence, bref la culture », Dominique Ngoï-Ngalla (2003, p.21-22) compte plutôt « quatre principaux groupes ethniques : les Koongo, les Teke, les Ngala et les Bubangui.

Or, on ne le souligne pas assez, la distanciation des groupes sociaux les uns des autres, pour des raisons économiques ou autres, finit par les distinguer et réaffirmer leurs différences : le changement du parler de la même langue, c'est-à-dire l'accent linguistique, mais aussi des conditions existentielles, des us et coutumes, des mœurs, bref de la culture. Et, les complexes s'installant, certains se croiraient supérieurs aux autres... Ainsi se créent des « tribus-classes », des dominants et des dominés.

Dans son ouvrage, *L'imposture ethnocentrique*, Charles Zacharie Bowao (2014, p.23) pense que :

Même dans la période précoloniale, les peuples de ce qui est actuellement la république du Congo avaient dépassé la conscience

tribale, à travers des royaumes et des chefferies, dénotant une organisation étatique embryonnaire. Par conséquent, il est encore impropre de parler de tribalisme, sauf à vouloir inconsciemment accepter ou valider cette dévalorisation surannée, qui ne correspond nullement à la situation actuelle [...]. Pas de tribu, donc pas de pratique tribale, encore moins de tribalisme.

L'âge tribal étant révolu à l'époque précoloniale et/ou coloniale, ce serait donc à travers l'âge ethnique ou « ethnocentrique » que les peuples du Congo vogueraient. Car, par « ethnies », renchérit Bowao (2014, p.24), il faut entendre :

...un ensemble d'hommes occupant progressivement un espace géographique donné, parlant la (les) même (s) langue (s), partageant plus ou moins la même histoire, la même culture, et reconnaissant tant bien que mal comme tel, dans une proximité partagée avec d'autres ethnies, à l'intérieur d'un même territoire, souverain et indépendant.

Donc, « force est de reconnaître qu'il y a bel et bien des ethnies au Congo » (Bowao, 2014, p.24). Autrement dit, les tribus n'existent pas au Congo !

Si l'on commence par distinguer la notion de « tribu » de celle de « tribalisme », une telle déduction de Bowao paraît un effort délibéré de méconnaissance ou d'occulter une réalité très manifeste et vivante, non seulement à travers le monde et en Afrique, mais surtout au Congo. Elle sous-entendrait que l'existence d'ethnies annihile celle de tribus. Or, si l'on prend la langue comme critère fondamental de détermination ou d'identification d'une ethnie, force est de constater que, autant une langue présente plusieurs variantes, autant une ethnie est constituée de plusieurs sous-groupes ou tribus. Donc, une ethnie est un ensemble de tribus, tandis qu'une tribu est un ensemble de clans, c'est-à-dire des groupes de familles liées les unes aux autres par des liens de parenté découlant de mariages inter-claniques. Et, si un clan est une famille élargie ayant une même descendance, par contre une tribu est un regroupement de clans de descendance diverses, unis par le même « dialecte » et la même contrée territoriale qu'elles partagent. En fait, chaque clan dispose naturellement d'une terre ou d'un domaine foncier ; et, à la tête de celui-ci se trouve nécessairement un chef clanique, c'est-à-dire un « propriétaire foncier » ou un « chef de terre » traditionnel. Et, selon le droit coutumier, de même que les domaines fonciers sont indépendants les uns des autres, chaque chef clanique dispose de son pouvoir et l'exerce de connivence avec les membres de son clan, voire de sa famille, selon les usages ou les mœurs que lui prescrit sa tradition ancestrale. Mais, étant liés les uns aux autres, les clans

d'une tribu observent presque les mêmes exigences ou règles coutumières dans leur gestion du pouvoir sociopolitique.

Cependant, confondant la notion de « tribu » avec celle de « coutume », et considérant que chaque tribu se trouve installée sur un vaste territoire réparti en plusieurs contrées, l'administration coloniale, et notamment française, a usé de la ruse pour créer, dans chaque contrée, une circonscription administrative dénommée « Terre » ; et, à la tête de chaque « Terre », elle a installé un « chef de tribu » dont le village devient *ipso facto* le chef-lieu de cette circonscription administrative coloniale. C'est ainsi que, pour mieux distinguer ou identifier les habitants des différentes tribus ou sous-groupes d'une ethnie, la colonisation s'est servie, dans son registre administratif de la notion de « coutume » pour distinguer les individus ou les groupes de populations les uns des autres. Par exemple : « coutume bangangoulou », « coutume boma », « coutume mbochi », etc... Mais, en tant qu'instrument de la colonisation, le chef de Terre joue désormais le rôle d'interface entre les chefs claniques de sa contrée et l'administration coloniale.

Par ailleurs, au-dessus des Terres coloniales, et ce, en fonction des zones, l'administration coloniale a encore institué ces espèces de districts coloniaux appelés : « cantons » dont le chef clanique devient le supérieur de tous les chefs claniques de sa tribu ou néanmoins de son canton.

C'est de cette manière que l'administration coloniale a procédé à la déstabilisation de l'organisation socio-politique de ces entités territoriales traditionnelles qu'étaient les clans, les tribus et les ethnies, désorientant ainsi à coup sûr le cours de leur histoire. Au nom de la « civilisation » !

L'institution d'un chef clanique boma en « roi », non pas seulement des clans ou de la tribu boma, mais de toutes les tribus dites « teke », c'est-à-dire les Boma, les Woumou, le Koukouya, les Fourou, le Gangoulou, etc., que Vansina J. (1970, p.391) qualifie de « peuples de la lisière forestière », participait déjà à cette ruse coloniale d'occupation des terres africaines. C'est sans doute cette déstructuration ou désorientation des chefferies et royaumes traditionnelles que Charles Z. Bowao prend pour un « dépassement de la conscience tribale ». Or, celle-ci subsiste encore, non seulement dans le registre domanial de l'Etat « moderne » du Congo (qui reconnaît les domaines fonciers comme des propriétés privées), mais aussi dans les consciences individuelles et les partis politiques, et surtout dans la gestion du pouvoir...

Dès lors, il y a nécessité de revoir la typologie des partis politiques congolais que propose Bowao (2014, p.48) : les « ethnopartis classiques », qui ont un ancrage assez significatif sur les ethnies ; les « ethnopartis non classiques », ceux dont les leaders jouissent de quelque aura ethno-régionales (Bowao C. Z., *op. cit.*, p.52); les « partis potentiellement nationaux »,

qui dénotent « une aspiration démocratique et une ouverture citoyenne » (Bowao C. Z., *op. cit.*, p.53) ; les « vrais faux partis politiques », satellites des deux premiers, dont la démarche n'est qu'alimentaire (Bowao C. Z., *op. cit.*, p.54) ; et tous ces partis politiques n'auraient en commun que le manque d'idéologie conséquente structurant l'avenir de la nation ou de l'Etat de manière prospective.

En fait, si l'on considère qu'il n'existe au Congo, comme le dit Ngoïe-Ngalla (2003, p.21-22), que quatre ethnies : les Kongo, les Teke, les Ngala et les Bubangui, toute typologie ethnosociologique des partis politiques devrait donc se focaliser sur ces quatre ensembles socio-linguistiques. De ce fait, tous ces partis politiques classifiés par Bowao n'ont d'épicentre réel que la tribu.

En effet, quoique constitué actuellement « des populations issues des ethnies du Nord-Congo » (Bowao, 2014, p.48), le Parti Congolais du Travail (PCT) a son enracinement réel dans l'espace mbosi, qui n'est qu'un sous-groupe de l'ethnie ngala, donc une tribu ngala dont les variantes se sont constituées une coalition tribale pour la conquête ou la conservation du pouvoir.

Aussi, loin d'être un parti de l'ethnie kongo, l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) n'est en fait qu'une coalition d'un certain nombre de tribus du Sud du Congo autour de la tribu bembe. C'est cette coalition tribale qui s'est solidement constituée et enracinée à travers trois départements du Sud-Ouest du Congo, à savoir : la Bouenza, la Lekoumou et le Niari, symbolisés par « trois palmiers », pour la conquête et la conservation du pouvoir.

Quant au Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MCDDI), c'est le plus tribal des partis politiques que le Congo n'ait jamais connus. Il n'a d'ancrage sociopolitique que le « groupe laari », une population teke qui, occultant volontiers son origine, passe pour un sous-groupe kongo. Ainsi revendique-t-il, par le biais de la politique, une identité à part entière, du fait, non seulement de ce parler hybride *laari* né des échanges commerciaux au Sud de Brazzaville, en réclamant à grands cris une posture linguistique nationale, mais aussi de son enracinement géopolitique renforcé par les différents événements sociopolitiques qu'a connus le peuple congolais depuis la colonisation, et pour lesquels ce groupe tribal a pris part, bon gré mal gré, de manière significative.

Au-delà de ces trois grandes formations politiques sur l'échiquier national actuel au Congo, en relativisant le propos de Bowao (2014, p.52-55), les autres types de partis politiques n'ont d'aura que celle de leurs leaders autour desquels voltigent majoritairement des ressortissants de leur « coin ». Et, dans l'« attente » d'une mutation sociopolitique majeure à venir et à partir de laquelle ils pourraient être reconnus comme partie prenante de l'arène politique nationale, et lorsqu'ils ne jouent pas le jeu de trublion pour le compte

du pouvoir installé, ils constituent néanmoins l'espérance de cette « quête inachevée » d'une « nation unie », mais encore aux horizons lointains, que réclament sans cesse le bas-peuple et les consciences intellectuelles qui se préservent encore de l'ivresse tribale. Ce que témoignent leurs analyses critiques de la situation politique et du marasme économique dans lequel le pays se trouve plongé présentement, par le fait de la mauvaise gouvernance du pouvoir actuel.

Il y a sans doute moins de partis politiques ethnocentriques au Congo que de regroupements politiques tribo-centriques qui se réclament de la « politique » sans faire preuve de véritables dispositions politiques et morales pour la gouvernance ou la construction d'un « Etat moderne ». D'ailleurs, ces partis politiques sont si tribo-centriques que lorsque se dissipe la tribu, pour quelques raisons inavouées, alors s'affiche au grand jour le clan, si ce n'est la famille.

En quoi la persistance socio-historique de la conscience tribale constitue-t-elle un obstacle majeur à l'institution de la « république », d'une part, et à l'exercice de la démocratie pluraliste, d'autre part ? Les formes de gouvernement ou les régimes politiques trouvent-ils leur fondement dans l'acte fondamental, c'est-à-dire dans la codification du texte constitutionnel ou dans l'acte de la gouvernance de l'Etat tributaire de l'état de conscience des gouvernants ? La démocratie pluraliste serait-elle l'avenir de la gouvernance de l'Etat en Afrique en général, et au Congo, en particulier ? Et, si oui, mais de quelle manière ? Comment surmonter et transmuier la « conscience tribale » en « conscience nationale » ?

2. De la conscience tribale comme fondement de l'acte de la gouvernance au Congo

Les Etats africains ont accédé à l'indépendance, certes ! Mais leur structuration ne se départit pas de l'arbitraire socio-politique et culturel colonial à partir duquel ils ont vu le jour. Leur configuration demeure celle qui leur a été implémentée par les clauses de la Conférence de Berlin, pour les intérêts des puissances coloniales européennes. Regorgeant de populations hétéroclites et aux mœurs socio-politiques et culturelles divergentes, mais fédérées de gré ou de force par l'administration coloniale, ces Etats ne semblent pas s'adapter, ni à cette structuration territoriale nouvelle imposée, ni à son mode de gestion occidentaliste. Il s'avère donc qu'ils ont de la peine, soit à se reconstituer sur la base des vestiges ancestraux dont le souvenir s'enfuit sans cesse (quand bien même certains se le réclament au nom de l'authenticité), soit à s'inventer une perspective commune vers laquelle convergeraient toutes ces diversités tribales ou ethniques si riches en savoirs ou en expériences endogènes.

Mais, que serait la structure de ces sociétés en dehors de leur structuration imposée par la colonisation ? Dans tous les cas, ces peuples ne pourraient y procéder autrement que sur la base de l'Etat colonial, cet instrument du pouvoir hérité des puissances colonisatrices européennes contre lequel il n'y a plus d'alternative. Il est question de faire avec ! Quitte à le repenser, le conforter ou le restructurer à partir des leçons du passé et de nouvelles expériences ou nouveaux acquis.

Toutefois, même si l'on considère l'analyse sociopolitique relative aux tribus et aux ethnies en Afrique comme une « idéologie ethnique » qui ne serait qu'un « argument fallacieux » et un « préjugé historique de l'anthropologie coloniale », ainsi que le pense, à juste titre sans doute, Pamphile Biyoghé (2016, p.29-33), mais l'« imposture ethnocentrique » comme l'indique le titre de l'ouvrage de Charles Zacharie Bowao (2014), que nous qualifierions plutôt d'« imposture tribo-centrique » est un fait. On ne saurait l'occulter au nom d'une pureté intellectuelle qui ne chercherait son compte que dans la participation à la dénonciation, à tout prix, des abus coloniaux ou de l'eurocentrisme, plutôt que d'opérer, ne fût-ce que par moment, un retour sur soi, pour constater et évaluer ses propres limitations. De fait, une clarification du sens des notions de « tribu » et d'« ethnie », auxquelles nous attachons celles de « chefferie » et de « royaume », s'avère donc nécessaire.

En effet, du point de vue de la tradition africaine, une chefferie est différente d'un royaume. Aussi ces deux entités sont-elles différentes d'un Etat, au sens colonial du terme. Si une chefferie est une organisation clanique, mais un royaume peut être une organisation tribale ou ethnique. Des chefferies ou des royaumes tribaux, en tant qu'entités sociopolitiques linguistiques, se seraient constituées historiquement, plus sur des bases parentales des populations partageant les mêmes coutumes ou mœurs qu'à la suite de conflits armés à partir desquels le vainqueur aurait soumis le vaincu. De ce point de vue, il n'y a certainement pas eu de « royaume ethnique », si ce ne sont que des organisations sociopolitiques tribales dont la ruse coloniale a conquis les territoires et distendu les frontières de la tribu à l'ethnie. C'est ainsi que le « royaume de la tribu boma de Makoko » – si et seulement s'il y en a eu réellement – a été transmué en « royaume teke », c'est-à-dire en une organisation ethnique, de sorte que partout où se trouverait des Teke, le royaume teke en serait une évidence.

En fait, tenant compte de la complexité des organisations sociopolitiques africaines – sous-tendus généralement par des systèmes mystico-religieux –, l'administration colonisation a eu l'intelligence d'en confier, de prime abord, le contrôle direct à certains chefs traditionnels plutôt qu'aux administrateurs européens qui n'y interviendraient qu'indirectement. D'où l'élévation de la chefferie clanique de Makoko de la tribu boma en « Royaume teke ». Donc,

au-delà des limites qui lui étaient prescrites par les us et coutumes traditionnelles, cette chefferie a vu son territoire s'étendre, par le fait de la colonisation, jusqu'aux frontières linguistiques de l'ethnie dite « teke ». Or, dans la tradition sociopolitique teke, il n'existe aucun domaine foncier ou une terre clanique dont les limites se confondraient avec celles de l'espace tribal, et moins encore avec celles de l'ethnique dont le dialecte et la langue sont respectivement les critères d'identification.

Cependant, au-delà de toute organisation sociopolitique tribale ou ethnique, c'est-à-dire une chefferie ou un royaume, l'Etat colonial est une nouvelle organisation structurée et imposée pour les besoins de la Métropole. Ses frontières dépassent donc celles des tribus et des ethnies. Ainsi regorge-t-il d'une diversité de tribus et d'ethnies, aux mœurs ou aux intérêts divergents, que l'administration coloniale est parvenue à fédérer et installés dans une sorte de « paix coloniale » (Ngoïe-Ngalla, 2003, p.29). Qui dit désormais « Etat », dit donc une structure sociopolitique fédérée et unifiée, disposant des lois ou principes communs pour tous et devant lesquels les mœurs individuelles, c'est-à-dire claniques, tribales ou ethniques, sont contraintes à la soumission, à la soustraction, voire à l'annihilation.

De la colonisation européenne, l'Afrique a donc hérité deux systèmes sociopolitiques majeurs : l'« Etat » et son « mode de gestion », c'est-à-dire l'administration. Et, de même que l'Etat, l'administration héritée de la colonisation ne pourrait être « clanisée », « tribalisée » ou « ethnisée ». C'est un bien commun à tous, donc une « république ».

Mais, dans un univers dominé par la conscience tribale, l'instauration et l'institution d'une République comme une « chose commune », sont-elles possibles ? Issus de la fédération des circonscriptions administratives coloniales ou « Terres coloniales » au service de la Métropole, tout Etat africain n'en porte-t-il pas une marque inaltérable, tant dans son organisation administrative que dans sa gestion sociopolitique ou sa gouvernance ?

En fait, à l'orée de l'indépendance, outre l'Etat, les peuples africains, en général, et, celui du Congo, en particulier, ont hérité de la colonisation le multipartisme ou la démocratie pluraliste comme mode d'accession et de gestion du pouvoir. Et, relativement à la configuration géographique du Congo, trois grandes formations politiques ont vu le jour : le Parti Progressiste Congolais (PPC), fondé par Félix Tchicaya en 1946, dont le siège fut à Pointe-Noire (capitale du Moyen-Congo, transférée à Brazzaville le 28 novembre 1958) ; le « Parti Socialiste Français » (PPS), devenu Mouvement Socialiste Africain (MSA), fondé par Jacques Opangault en 1946, dont le siège fut à Brazzaville (Bambi J.-Guy, 1988, p.46), et l'Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains (UDDIA), fondé par l'abbé Fulbert Youlou, le 1^{er} juillet 1956, dont le siège fut à Brazzaville (Bambi J.-Guy, 1988, p.51).

Ces trois partis s'affronteront au cours de différents scrutins, pour le compte de l'Assemblée Nationale Constituante Française, de l'Assemblée Territoriale au Moyen-Congo, de l'Assemblée Législative au Moyen-Congo dans le cadre de l'Assemblée Territoriale de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) ou du Conseil du Gouvernement au Moyen-Congo qui consacrera l'indépendance de la République du Congo.

Or, si sous la gouvernance coloniale les scrutins au Moyen-Congo étaient plus ou moins démocratiques et en appelaient à la volonté populaire, même si les élus n'étaient que les grandes figures africaines de l'administration coloniale... Qu'importe ! Mais, sous la République du Congo, aux mains des Africains, les scrutins ont commencé à être colorés de régionalisme, d'ethnisme, de tribalisme. Dès lors, le rapport de l'Africain à la gouvernance de l'Etat suscite des inquiétudes. Et pour cause ? La conscience tribale ou ethnique.

En effet, encore assez atténuée sous le pouvoir du président Youlou, la gestion tribo-ethnocentrique de l'Etat est la cause fondamentale qui occasionnera des soulèvements populaires qui ont conduit à la chute de ce régime (Bambi J-G., 1988, p.76). Mais, elle prendra une tournure inquiétante sous la gouvernance du Président Alphonse Massamba-Débat, surtout avec la création et l'entrée en scène de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (JMNR). Composé majoritairement des jeunes ressortissants de la région ou de la tribu du président, ce mouvement de la jeunesse du pouvoir s'affirmait de plus en plus comme une police parallèle à l'Armée Nationale. Les arrestations arbitraires, notamment de certains syndicalistes et chefs militaires, mais aussi des exécutions extrajudiciaires dont la JMNR s'était permis d'opérer, autrement dit la terreur qu'elle faisait régner à travers le pays, ont précipité ce régime politique.

C'est alors que, porté par l'« élan populaire », le Parti Congolais du Travail (PCT) verra le jour, le 31 décembre 1969, comme une expression des tribulations des cadres ou d'un peuple en quête de « bonne gouvernance » et de « conscience nationale ». Sous le Président Marien Ngouabi, le PCT avait, effectivement à son origine, une audience nationale. Mais, la gouvernance du Président Ngouabi sera bientôt rattrapée par le syndrome cancéreux de la conscience tribo-ethnocentrique et régionaliste entretenue par un groupe de cadres civils et militaires se réclamant du Nord. Comme si le naturel n'a que faire du culturel !

La gestion du pouvoir politique en République du Congo, depuis sa proclamation le 28 novembre 1958, jusqu'à nos jours, n'a été et n'est encore qu'une affaire tribale. Les différentes crises sociopolitiques qu'a connues ce pays de l'Afrique centrale n'ont pour cause principale que le tribalisme. On peut citer, entre autres, les émeutes du 17 au 19 février 1959 entre certaines

tribus du Nord et celles du Sud, notamment entre les « Mbochi » et les « Kongo » ; la brève tentative de coup d'Etat de Pierre Kinganga Siroko, le 23 mars 1970 ; le coup d'Etat de Ange Diawara du 22 février 1972 au 24 avril 1973 ; les exécutions arbitraires et extrajudiciaires qui accompagnent l'assassinat confus du Président Marien Ngouabi, le 18 mars 1977...

Or, ces crises sociopolitiques meurtrières et déstabilisatrices de ces Etats reposent sur un « fonds de roulement » doublement couvert : d'une part, de la conscience tribale comme critère de gestion et de conservation du pouvoir politique, et, d'autre part, de la survivance de l'acte colonial comme une dette de sens que tout Etat postcolonial se doit de payer sans cesse.

Donc, si le premier obstacle de l'institution de l'Etat et de l'instauration de la République est la « conscience tribale », et le deuxième est l'inadaptation de l'Etat postcolonial à l'Etat colonial et à son mode de gestion. Mais, le troisième obstacle est la survivance de l'acte colonial, qui se présente sous plusieurs facettes.

La première facette de la survivance coloniale est le système de gouvernance des Etats africains : les intérêts de la Métropole étant inaliénables, l'Etat postcolonial a l'obligation de les préserver ; toute dérogation aux « clauses coloniales » est passible d'une déstabilisation certaine.

En effet, aussitôt arrivé au pouvoir en 1992, le Président Lissouba a voulu réviser les accords et les pourcentages de partage de la manne pétrolière entre la République du Congo et la Société ELF. Mais, profitant de la « tribalisation » au cœur de la gouvernance du président Lissouba et du jeu politique au Congo, la Société ELF a procédé par l'instigation des rivalités entre les principaux leaders politiques, en armant leurs milices, qui ont fini dans des affrontements sanglants. Le vainqueur de la guerre du 5 juin 1997 serait sans doute celui que la Métropole préférerait voir à la tête du pays.

D'ailleurs, lorsque les populations africaines dénoncent la mauvaise gouvernance et la dérive dictatoriale de leurs chefs d'Etat, c'est à l'ancienne Métropole qu'elles en appellent pour pouvoir y mettre fin. Sans son appui ou sa caution, rien ne pourrait tenir, tant pour le pouvoir installé que pour l'opposition qui tente de le désinstaller. C'est la « dialectique » du « maître » et de l'« esclave ». Et le mythe en dit long : quoique libéré, Prométhée doit porter à son doigt un anneau sculpté d'un morceau du rocher et de fer, en témoignage de son passé d'enchaîné. En dehors du juron de la Métropole, point de salut ! La liberté ou l'indépendance des Etats africains n'est donc que factice ; et les pouvoirs africains ne sont en général que des faire-part des anciennes puissances coloniales.

Et, il arrive que la Métropole fasse semblant de relâcher son emprise sur son ancienne colonie, tel un tigre qui se joue de sa proie en la relâchant entre

ses pattes. Et, se croyant libre, l'Etat postcolonial se tourne vers une « nouvelle puissance coloniale », tel un caïman qui fuit la pluie en se jetant dans un marigot. Cette relation serait « gagnant-gagnant », estime-t-il, d'autant qu'il réclame sa protection. Or, les tigres ne se bouffent pas entre eux ! Le ravage auquel se livrent actuellement les entreprises chinoises dans les forêts et les exploitations minières en Afrique dénote une nouvelle forme de colonisation de l'Afrique, si ce n'est une déportation ou une véritable « traite de ses matières premières ».

La deuxième facette de la survivance de la colonisation est la langue. La langue est l'instrument de la pensée. De même que les tribus et les ethnies se distinguent les unes des autres par leur dialecte ou leur langue à partir de laquelle elles se définissent et se reconnaissent comme entités particulières, de même un peuple libre se définit d'abord et avant tout par sa langue. Aussi longtemps que les pays africains se serviront des langues coloniales comme instruments du savoir ou de la recherche scientifique, ils ne sauraient s'affranchir de la colonisation mentale et des « complexes » du rapport à la Métropole. On peut se servir sérieusement et sans complexe de la langue du colonisateur et des outils rationnels de la science et de la technologie, pour investir les réalités africaines, afin d'y construire et développer des savoirs endogènes, dira-t-on. Mais, pour conforter ce « lien colonial » avec ces anciennes colonies et tenter une extension de la langue française dans un espace mondial phagocyté par l'anglais, la France a inventé, institué et instauré la « Francophonie ». Et pourtant, pour l'anglais dont l'influence est permanente et grandissante dans le monde, l'Angleterre et les Etats-Unis ne se préoccupent pas encore d'une telle initiative.

Les peuples africains ne sont donc pas libres, aussi bien dans leur conscience que dans le système de gouvernement et la gouvernance de leurs Etats. Qu'il soit le bas-peuple, l'intellectuel, l'homme politique ou le gouvernant, tout Africain se débat généralement dans une « camisole de force » dont les fils sont tissés à la fois par la « conscience tribale » tournée vers le passé ancestral et par la survivance de la colonisation dont personne ne semble maîtriser les jeux obscurs.

Un constat de tous les jours ou du déjà entendu, dira-t-on. Pourtant évident ! Mais, comment alors se libérer de cette « camisole de force » ? Peut-on envisager un chemin de liberté pour l'Afrique en général et le Congo en particulier ? Un chemin de liberté entre la « conscience tribale » et la « conscience coloniale » passe-t-il par la démocratie ? La bonne gouvernance de l'Etat est-elle possible sans un fondement métaphysique et éthique du pouvoir ?

3. De la démocratie et l'horizon de la citoyenneté au Congo

De nos jours, l'institution de la démocratie pluraliste apparaît comme la forme de gouvernement dans et à travers laquelle la conscience humaine pourrait s'exprimer librement au-delà des clivages socio-ethniques ou tribales. Ce serait le régime dans lequel aucun pouvoir ne pourrait s'enraciner et perdurer dans l'usure et le parjure de la mal-gouvernance, de la tyrannie ou de la dictature des passions ou des instincts individualistes.

Au fait ! A la suite de la chute du Mur de Berlin en novembre 1989 et de l'effondrement du Bloc communiste, l'Afrique est secouée par le vent de libéralisation qui souffle sur le monde au nom de la démocratie pluraliste. Ce vent de liberté sera entériné par le Président français, François Mitterrand en 1990, au sommet franco-africain de La Baule, en appelant les Gouvernements africains à l'abandon du monopartisme et à l'ouverture au multipartisme, donc à la démocratie libérale : l'aide économique et au développement y étant alors conditionnée.

Comme signe de la nouvelle ère démocratique, des conférences nationales sont alors organisées dans certains Etats de l'Afrique au Sud du Sahara, notamment au Bénin et au Congo.

Au Congo, en 1991, se tiennent, pendant plus de trois mois, les assises de la Conférence Nationale Souveraine, une sorte d'états généraux de la Nation. Une période de transition est ensuite instituée sous le gouvernement d'André Milongo, à la fin de laquelle des élections « libres et transparentes » sont organisées. L'élection présidentielle connaîtra la victoire du Président Pascal Lissouba.

Mais, dès que celui-ci s'installe au pouvoir, un cycle de violence est ouvert pour le pays. Il connaîtra deux guerres civiles. La première, celle de 1993-1994, oppose dans les quartiers Sud de Brazzaville, les populations du Pool, notamment les Laari, à celles du grand Niari, notamment les Bembe, autrement dit, les partisans du maire de la Ville de Brazzaville, Bernard Kolélas (leader du MCDDI), et ceux du Président Lissouba (leader de l'UPADS).

Quant à la deuxième guerre civile, la chronique des faits sociaux semblait déjà l'annoncer, comme l'indique le titre de l'ouvrage de Pigasse Jean-Paul : *Congo, Chronique d'une guerre annoncée* (1997). Elle oppose, du 5 juin au 15 octobre 1997, l'Armée nationale soutenue par les « Zoulous » (une milice du pouvoir) et les Ninjas du Maire de Brazzaville, Bernard Kolélas, contre les Cobras, une milice du Président Sassou-Nguesso (leader du PCT), soutenus par un groupe de militaires déserteurs de l'Armée. Le Nord et le Sud s'affrontent, pourrait-on dire. Le président Denis Sassou-Nguesso ne l'em-

portera sur le Président Lissouba qu'avec l'aide de l'Armée angolaise, soucieuse d'empêcher à son rebelle Jonas Savimbi, qui côtoyait déjà le Président Lissouba, d'établir une base arrière de sa rébellion au Congo.

A la fin de cette guerre fratricide, une période de transition de cinq ans est instituée. Mais, entre-temps, dans le département du Pool, se poursuivent des affrontements entre l'Armée et les Ninjas du Pasteur Bintsangou dit Ntumi, affrontements dont les escarmouches courent depuis plus de vingt ans...

En remplacement de la Constitution de 1992 consacrant l'ère de la démocratie en République du Congo, une nouvelle Constitution est rédigée, limitant le mandat à sept ans, renouvelable une seule fois. Sur la base de cette constitution, des élections sont organisées en 2002. L'élection présidentielle connaîtra, sans surprise, la victoire du Président Denis Sassou-Nguesso. Il sera réélu en 2009.

Entre temps, le pays a connu une « embellie financière » sans précédent. Des milliers de milliards de francs CFA sont « récoltés » de l'exploitation et la vente du pétrole. Quand bien même on ne parle plus assez de l'exploitation de l'or vert, à savoir le bois, pourtant la deuxième ressource économique du pays après le pétrole. Des chantiers colossaux dits de « municipalisation accélérée » sont alors lancés à travers le pays. Mais, tous ces investissements massifs n'ont pas réellement contribué au développement du pays. Beaucoup d'infrastructures sont restées inachevées ou se sont avérées inopportunes. Au contraire, les dignitaires du pouvoir et leurs proches se sont enrichis de façon outrancière, au regard des édifices privés qui se sont développés à travers les villes du pays et le développement des parcs autos privés... Pendant ce temps, le quotidien du peuple frôle l'incertitude.

Une fois de plus, dans la gouvernance de l'Etat au Congo, la « conscience tribale » ou clanique a triomphé de l'élan vers la construction d'une « conscience nationale et citoyenne ». Les événements du passé, notamment les péripéties de la Conférence Nationale Souveraine et la Guerre du 5 juin 1997, n'ont pas servi de leçons.

D'ailleurs, lorsque son deuxième mandat post-guerre arrive à son terme en 2016, le Président Sassou-Nguesso décide, contre vents et marées, d'organiser un Référendum qui lui accorde le pouvoir de procéder à la modification de la Constitution. Ce qui lui fait, en fait, rédiger une nouvelle Constitution qui lui permet de se représenter une nouvelle fois de plus, donc de pérenniser son pouvoir. Et, sans surprise, il se fait réélire, cette fois pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois, jusqu'en 2021, où il sera tenté *imparablement* de se représenter aux élections, pour se faire réélire pour la énième fois.

La « conscience de la loi » ne semble pas être certainement le partage des pouvoirs africains. Les scrutins entachés d'irrégularités en sont la preuve. « En Afrique, on n'organise pas les élections pour les perdre ».

En fait, le Président Sassou-Nguesso n'est pas l'unique cas dans le monde. Beaucoup de Chefs d'Etat, et surtout en Afrique, procèdent ainsi. La fin du régime les hante, et ils ne semblent pas l'accepter. Ce qui nécessite d'abord une mobilisation importante de moyens financiers et matériels. Où les trouver ? Dans les caisses de l'Etat et par les ressources publiques ! Et ensuite, une mobilisation importante de femmes et d'hommes pour la clameur populaire : « il n'y a pas un autre homme de la situation et il ne pourrait y en avoir que celui qui est là par la grâce providentielle ». Où trouver ces propagandistes fieffés ? Dans son clan, sa tribu, son ethnie, sa région, sinon auprès des amis ou par des alliances. Mais, le peuple peut ne pas suivre. Il faut encore des bras armés sûrs pour la défense du système. Où les trouver ? Dans son clan, sa tribu, son ethnie, sa région.

C'est ainsi que la stratégie du jeu politique et de la gouvernance en Afrique s'enracine sans cesse dans la conscience tribo-ethnique, et l'épicentre du pouvoir se déporte toujours vers l'ethnie, le clan et la tribu, voire la famille de l'homme au pouvoir. La démocratie en Afrique est alors une coalition monocolore teintée de quelques groupements d'amis ou alliés pour la subsistance et la conservation d'un pouvoir tribal.

Dans un tel théâtre politique tribo-ethnique, la marge de manœuvre de l'opposition est sérieusement réduite. D'ailleurs, acculée, étouffée ou écrasée, l'opposition n'est plus qu'une caisse de résonance, une façade sociale sans appui. Aussi toute volonté protestataire du peuple est-elle sérieusement surveillée, étouffée ou réprimée. Le jeu politique est donc vicié et verrouillé par le pouvoir.

Pourtant, lorsqu'on passe en revue les allocutions des différents chefs d'Etat africains, on constate qu'elles sont pleines de « bonnes intentions » : elles simulent une volonté de démocratisation du peuple et de la bonne gouvernance ; elles semblent converger avec les aspirations du peuple. Ce qui finit par les rattraper à un moment ou l'autre de leur exercice du pouvoir.

Ainsi, au regard de la dérive tribo-ethnique du pouvoir du Président Lisouba, qui a sombré par la Guerre du 5 juin 1997, alors que la Conférence Nationale Souveraine semblait avoir tiré les « leçons de la bêtise humaine » à travers le slogan : « Plus jamais ça », son successeur Denis Sassou-Nguesso (1977, p.116), s'interrogeant sur la forme de la « démocratie au Congo », répond :

Celle d'un contre-exemple : un népotisme triomphant, des fonctionnaires mal payés, des milices qui font la loi dans la rue, des dirigeants qui confondent leur intérêt propre avec les caisses de la Nation, les médias d'Etat soumis à la censure, une presse indépendante bâillonnée, un ethnocentrisme dévastateur servant un clientélisme outrancier. Bref, tout sauf cette démocratie à laquelle nous aspirions et qui était promise dans tant de discours.

Pourquoi les actions ne sous-tendent-elles que rarement les discours des gouvernants africains ? Pourquoi les régimes politiques en Afrique se relient-ils dans la « conscience tribale » plutôt que d'aller résolument vers la construction d'une « conscience nationale » ou « citoyenne » ? Quelle est la trame de la mutation de la « conscience tribale » à la « conscience nationale » ?

Cette trame de mutation d'un état de conscience à un autre se trouve sans doute dans les profondeurs de l'âme ou la conscience humaine. Ainsi, entrevus comme des phases progressives vers la « conscience nationale » en tant qu'aspiration manifeste de tous les individus que le destin historique a réunis dans un même espace territorial, ces états de conscience tribale ou ethnique déterminent donc le devenir historique de la conscience humaine. Ce que nous pouvons comprendre à partir de la critique platonicienne des formes de gouvernement (Platon, 1986, 543a-569d).

En effet, Platon (2011, 336a et sq.) voit dans l'âme humaine trois parties ou principes : le « rationnel », l'« irascible » et le « concupiscible ». La manière dont ces trois principes interagissent détermine sans doute l'état de conscience, aussi bien d'un individu que d'un groupe social ou d'un peuple. Ainsi, selon que tel ou tel principe prédomine dans la conscience, l'individu est de type ou « race » rationnelle, irascible ou concupiscible. C'est ainsi que, en rapport avec l'exercice du pouvoir politique, Platon (2011, 544a-b) définit trois types ou formes de gouvernement : la royauté (ou la monarchie), l'aristocratie et la démocratie. Mais, du mélange relatif des caractères des trois principes de l'âme découlent aussi trois autres formes de gouvernement intermédiaires : la timocratie, l'oligarchie et la tyrannie. Or, ces six formes de gouvernement se déterminent comme des imitations plus ou moins réussies de la septième forme de gouvernement, à savoir la « législation idéale » que l'on ne trouve nulle part ailleurs que dans le « monde intelligible » (Platon, 2011), et sur la base de laquelle s'échafaudent les différentes législations ou constitutions du « monde sensible ».

Cette stratification des formes de gouvernement dénote le processus historique de la dégénérescence ou décadence de l'âme humaine chez Platon. Ainsi, par rapport à la « législation idéale », l'humanité passerait par la monarchie, l'aristocratie, la timocratie, l'oligarchie, la démocratie et la tyrannie.

Or, chez Platon, la différence entre la monarchie et l'aristocratie n'est pas significative ; car, dit-il (1986, 445d) :

... la constitution que nous avons décrite en est une, bien qu'on la puisse appeler de deux noms. Si, en effet, il y a un homme parmi les chefs qui surpasse remarquablement les autres on la nomme monarchie, s'il y en a plusieurs aristocratie.

De ce fait, la timocratie, l'oligarchie et la tyrannie étant des formes intermédiaires ou transitoires de la dégénérescence de la conscience humaine, nous pourrions faire observer que l'aristocratie est, ou bien une aristocratie monarchique, ou bien une monarchie aristocratique ; l'oligarchie est, ou bien une oligarchie timocratique, ou bien une timocratie oligarchique ; et la démocratie est, ou bien une démocratie tyrannique, ou bien une tyrannie démocratique.

Or, en examinant la critique platonicienne des régimes politiques, il apparaît quelque analogie entre ces trois formes de gouvernement et les trois états de conscience que nous avons mis en évidence, à savoir : la « conscience tribale », la « conscience ethnique » et la « conscience nationale ». Ainsi un rapprochement devient-il possible entre la démocratie et la « conscience tribale » manifeste dans la plupart des régimes de gouvernements des Etats africains.

En effet, la « démocratie », au sens platonicien du terme, est le régime naturel de la concupiscence. Elle correspondrait à un régime tribo-centrique. Par son caractère oligarchique d'où elle découle, il est le régime dans lequel les gouvernants sont poussés à l'enrichissement effréné et l'appropriation ou la spoliation des biens ou des ressources publiques ; et, par son caractère libertain qui lui est propre, il est ce régime où l'homme est dans la servitude des passions et désirs instinctifs.

Cultivant la tendance de s'enfermer sur soi et de vouloir le bonheur exclusif pour ses proches ou sa tribu, la conscience tribale est la plus « démocratique » des régimes. Le « démocrate », tout comme le « tribal », s'efforce de situer et de renforcer la position sociale de ses proches, c'est-à-dire de ceux de son clan et de sa tribu, et, généralement, en violation flagrante des principes sociaux et règles morales établis. « C'est un gouvernement plein de vices sans nombre » (Platon, 1986, 544c). Il est synonyme de « populace », de « bassesse ». Il frise la tyrannie : d'une part, par la tendance intérieure du gouvernant de vouloir satisfaire ses instincts et ses passions : ce qui le pousse à s'entourer de maîtresses et à encourager les associations de femmes ; et, d'autre part, par le manque de respect des valeurs ou des normes sacrées, voire de ce qui se rapporte la citadelle de la raison dans l'âme (Platon, 1986, 574, d-e). Et, cette peinture platonicienne de la démocratie rime paradoxalement avec les régimes tribo-centriques qui gouvernent les Etats africains. Car, aussi bien dans leur vie privée que publique, ces hommes au pouvoir se complaisent généralement « des gens qui sont pour eux des flatteurs prêts à leur obéir en tout », et qui, « s'ils ont besoin de quelqu'un », « font des bassesses, osent jouer tous les rôles » pour leur montrer leur attachement », quitte à les oublier ou à les sacrifier quand ils ont atteint leurs objectifs (Platon, 1986, 576a). L'Etat démocratique est donc un « bazar » où tout est permis : celui

qui n'est pas capable de commander peut s'y aventurer ; celui qui n'a pas les fonctions de magistrat ou de juge peut l'exercer sans protocole (Platon, 557d-558a)...

Prise sous cet angle de libertinage, la démocratie se trouve donc piégée par l'égoïsme du gouvernant ou de la conscience tribale. Ainsi relève-t-elle de la « démagogie » plutôt que de la « démocratie » au sens moderne du terme. En effet, dans l'idée de « démocratie » est insufflée dans les Etats africains, en général, et au Congo, en particulier, celle de « conscience tribale » que l'on confond à la « conscience nationale ».

En fait, se définissant comme pouvoir représentatif du peuple pour son bien-être et en vue de la protection des droits et libertés individuels, la « démocratie » au sens moderne ou libéral, est encore loin d'être le partage des consciences et des pratiques des gouvernants africains.

Or, comme l'homme a tendance à abuser du pouvoir sous la pression de sa « conscience « démocratique » ou « tribale », il y a donc une nécessité de penser la « démocratie moderne » dans le cadre d'une observation critique et une surveillance mutuelle des « passions » des uns par les autres.

D'où l'intérêt d'actualisation de la maxime platonicienne (1986, 473d-e) :

Tant que les philosophes ne seront pas rois dans les cités, ou que ceux qu'on appelle aujourd'hui rois et souverains ne seront pas vraiment et sérieusement philosophes ; tant que la puissance politique et la philosophie ne se rencontreront pas dans le même sujet ; tant que les nombreuses natures qui poursuivent actuellement l'un ou l'autre de ces buts de façon exclusive ne seront pas mises dans l'impossibilité d'agir ainsi, il n'y aura de cesse, mon cher Glaucon, aux maux des cités, ni, ce me semble, à ceux du genre humain, et jamais la cité que nous avons décrite tantôt ne sera réalisée, autant qu'elle peut l'être...

En tant qu'il invite à la transcendance dans l'exercice du pouvoir politique, cette maxime platonicienne mérite sans cesse d'être repensée. Mise en parallèle avec la politique, la philosophie est la condition de son humanisation, de son devenir morale ou éthique. Car elle est le moyen par lequel la conscience peut, du particulier penser l'universel ou de la « conscience tribale » s'élever à la « conscience nationale » ou à la citoyenneté. Ce qui n'est possible, du point de vue platonicien, qu'à partir d'une éducation conséquente de l'âme ; et cette éducation philosophique passe par une « conversion de l'âme » qui ne peut s'opérer que par le biais de la « méthode dialectique « qui est la seule [...] qui, vraiment, tire peu à peu l'œil de l'âme de la fange grossière où il est plongé et l'élève vers la région supérieure » (Platon, 1986, 533d), c'est-à-dire le domaine des Idées, des Principes, des Essences ou des Vérités éternelles. Car, seul celui qui a contemplé la Beauté divine peut la reconnaître en tout

être et établir l'unité et la fraternité du genre humain. Ainsi Platon (2011, 210b) dit-il :

Il faut en effet, ... que celui qui prend la bonne voie pour aller à ce but commence dès sa jeunesse à rechercher les beaux corps. Dans un premier temps, *s'il est bien dirigé par celui qui le dirige*, il n'aimera qu'un seul corps et alors il enfantera de beaux discours ; puis il constatera que la beauté qui réside en un corps quelconque est sœur de la beauté qui se trouve dans un autre, et que, si on s'en tient à la beauté de cette sorte, il serait insensé de ne pas tenir pour une et identique la beauté qui réside dans tous les corps.

C'est un tel homme exercé à la contemplation du divin que Platon qualifie de « philosophe » et dont la gouvernance pourrait implémenter le bonheur, la justice et la paix sociale. Car, dit-il (Platon, 1986, 571e-572b) :

... lorsqu'un homme, sain de corps et tempérant, se livre au sommeil après avoir éveillé l'élément raisonnable de son âme, et l'avoir nourri de belles pensées et de nobles spéculations en méditant sur lui-même ; lorsqu'il a évité d'affamer aussi bien que de rassasier l'élément concupiscible, afin qu'il se tienne en repos et n'apporte point de trouble, par ses joies ou par ses tristesses, au principe meilleur, mais le laisse, seul avec soi-même et dégagé, examiner et s'efforcer de percevoir ce qu'il ignore du passé, du présent et de l'avenir ; lorsque cet homme a pareillement adouci l'élément irascible, et qu'il ne s'endort point le cœur agité de colère contre quelqu'un ; lorsqu'il a donc calmé ces deux éléments de l'âme et stimulé le troisième, en qui réside la sagesse, et qu'enfin il repose, alors, tu le sais, il prend contact avec la vérité mieux que jamais, et les visions de ses songes ne sont nullement dérégées.

On reprochera sans doute à Platon de penser la société à partir des principes de l'âme ; mais l'on ne saurait nier que les états de conscience aussi bien que les formes de gouvernement y trouvent certainement leur fondement. En posant l'éducation philosophique comme condition d'accès à la magistrature, Platon serait élitiste ; mais l'on ne saurait mettre le navire dans les mains de celui qui n'a pas appris et ne s'est jamais exercé à la navigation, bref à la science du Bien. Car, dit Platon (1986, 147a) :

... la possession des autres sciences, sans la science du bien, risque de n'être que rarement utile et que ces sciences sont souvent pernicieuses à leur possesseur... Il faut donc que l'Etat et l'âme qui veut vivre comme il faut s'attachent à cette science absolument comme un malade à son médecin ou celui qui veut naviguer en sûreté à un pilote. Car, sans cette science, plus le vent de la fortune est favorable pour l'acquisition des richesses, la force corporelle ou quelque autre avantage du même genre, plus grandes, semble-t-il, sont nécessairement les fautes qui en résultent.

Conclusion

L'Etat africain et son administration ou son système de gouvernance sont un héritage de la colonisation. Cependant, il est piégé et vicié, non seulement par la « conscience tribale » et/ou la « conscience ethnique », mais aussi par la « survivance de la colonisation ». La libération effective des Etats africains, en général, et du Congo, en particulier, passe par un chemin qui permet d'opérer la transcendance de ces différents pièges de la conscience vers un état de conscience libre, celui dans lequel pourrait s'affirmer la « conscience nationale » ou « citoyenne ». Ce chemin de la transcendance peut être compris à travers la critique platonicienne des formes de gouvernement, d'une part, et à partir de la relation que Platon établit entre la philosophie et la politique, d'autre part. Dans cette relation, la philosophie joue un rôle majeur et fondamental dans l'éducation, en ce qu'elle permet à l'âme de s'élever jusqu'à la contemplation des Essences, de la Vérités, de la Justice... Ce qui confère à l'homme qui y accède, et notamment à tout gouvernant, l'aptitude d'instituer et d'instaurer une bonne gouvernance, juste et rationnelle, dans laquelle s'affirme la conscience citoyenne ou nationale, bref la liberté.

Bibliographie

- ARISTOTE, 2014, *Œuvres complètes*, sous la direction de Pierre Pellerin, Paris, Flammarion.
- BAMBI Jean-Guy, 1988, chronologie des principaux faits et événements au Congo, Kinshasa, RENAPI.
- BIYOGHE Pamphile, 2016, *Les dirigeants africains et l'inculture du métier des armes*, Yaoundé, Clé.
- BENOIST-MECHIN, 1977, *L'empereur Julien ou le rêve calciné*, Paris, Perrin.
- BOWAO Charles Zacharie, 2014, *L'imposture ethnocentrique, Plaidoyer pour une argumentation éthique du politique*, Hémar.
- SASSOU-NGUESSO Denis, 1977, *Le manguier, le fleuve et la souris*, Paris, Plon.
- HEGEL, 1977, *La phénoménologie de l'esprit*, trad. Jean Hyppolite, Paris, Vrin.
- HOMERE, 1965, *L'Odyssée*, trad. Médric Dufour et Jeanne Raison, Paris, Garnier-Flammarion, 380 pages.
- La Sainte Bible*, 2007, trad. J. N. Darby, Valence, Bibles et publications chrétiennes, 858 pages.
- NDOUNIA Amen Krishna, 2013, « Le français et le gangoulou : fonte et re-fonte d'un univers onomastique », in *Regards sur la langue française au Congo*, Paris, L'Harmattan, pp.137-159.

- PIGASSE Jean-Paul, 1997, *Congo, Chronique d'une guerre annoncée*, Paris, ANRF-ADIAAC
- PLATON, 1986, *République*, trad. Robert Baccou, Paris, GF Flammarion, 510 pages.
- PLATON, 1987, *Apologue de Socrate, Criton, Phédon*, trad. Emile Chambry, Paris, GF Flammarion, 188 pages.
- PLATON, 1988, *Le banquet, Le Phèdre*, trad. Emile Chambry, Paris, GF Flammarion, 188 pages.
- PLATON, 1988, *Théétète, Parménide*, trad. Emile Chambry, Paris, GF Flammarion, 312 pages.
- PLATON, 2011, *Œuvre Complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion, 2198 pages.
- HUNTINGTON P. Samuel, 1997, *Le choc des civilisations*, trad. Jean-Luc Fidel et Geneviève Joublain, Patrice Jorland, Jean-Jacques Pédussaud, Odile Jacob, 402 pages.
- SCHMIDT Joël, 1985, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Larousse, 319 pages.
- VANSINA Jan, 1973, *The Tio Kingdom of the middle Congo 1880-1892*, Oxford, International African Institute.
- VANSINA Jan, 1970, « Les civilisations des savanes du sud » in *Histoire générale de l'Afrique Noire. De Madagascar et des Archipels*, Tome 1, Paris, Presses Universitaires de France1.
- VOILQUIN Jean, 1986, Paris, *Penseurs grecs avant Socrate, De Thalès de Milet à Prodicos*, Paris, Garnier Flammarion, 247 pages.

Webographie

- Hyksôs & action in <https://fr.wikidia.org/w/index.php>.